



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00598

Numéro SIREN : 533 336 210

Nom ou dénomination : A.L.M. PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2017 sous le numéro de dépôt 26

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ALM PLOMBERIE Centre International d'affaires 24 Boulevard Marcel Dassault 64200 BIARRITZ					
SIRET	5	3	3	3	6 2 1 0 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Plomberie Chauffage		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	4 583	Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cédée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☒					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Cabinet ABEC Espace Diorama 3 Boulevard de Cascais 64200 BIARRITZ					
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA			Date :		
			Lieu : Biarritz		
			Qualité et nom du signataire : Gérard M. Olivier MORAT		
Tél :			Signature :		

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F					REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

H **DIVERS**

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
---	---	--

REMUNERATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 24 Boulevard Marcel Dassault 64200 BIARRITZ		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 5 3 3 3 3 6 2 1 0 0 0 0 1 8		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 31/12/2015		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 206
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	146
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	170
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	482	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 076
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	26 570
	Autres créances (3)	BZ	CA	21 282
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	18 690	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	156	
TOTAL (III)		CJ	CK	66 699
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 352
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ALM PLOMBERIE			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	783
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI ☐)	DG	14 871
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 374
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	7 812
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 246
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 109
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 579
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	41 746
Écarts de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	70 775
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 746	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	128 284	FI		FI	128 284
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	128 284	FK		FL	128 284	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	128 284
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	60 066	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	22 791	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	412	
	Salaires et traitements*					FY	29 710	
	Charges sociales (10)					FZ	7 836	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	1 135
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	121 950	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 334	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 338	

Désignation de l'entreprise ALM PLOMBERIE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	276
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	276
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	(276)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IHJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		IIK	687
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	128 288
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	122 913
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	5 374
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY IIG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	IIIP IIQ	6 168
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIII	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
Facture manquante en 2014-Règlement		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		276	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise ALM PLOMBERIE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	4 943	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	833
		Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	4 943	LO		LP	833
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P	170	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	482	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	652	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	5 595	OH		OJ	833	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	4 943	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	833	MT	MU
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF
	TOTAL III			IV		NG	5 776	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		O0		M7	O0W
	Autres participations			IO		O0X		O0Y	O0Z
	Autres titres immobilisés			II		2B	170	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	482	2F	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	652	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	6 428	OL	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **ALM PLOMBERIE**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CV	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 217	QA 989	QB 2 206
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM 146	QN	QO 146
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	1 217	QV 1 135	QW 2 352
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	1 217	OP 1 135	OQ 2 352

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilitisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		N19		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agencé et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencé am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ALM PLOMBERIE				Néant ☒ *		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I du CGI)	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **ALM PLOMBERIE**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	482	UV	482	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	26 570		26 570						
	Créance représentative de prêts prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	791		791					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 481		20 481					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10		10						
	Charges constatées d'avance	VS	156		156						
	TOTALUX		VT	48 491	VU	48 491	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 246		10 246						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 441		5 441						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	501		501						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 167		16 167						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	7 812		7 812						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 579		1 579						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	41 746	VZ	41 746						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2015					
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	5 374			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WB					
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer ! WC					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOI-SD)										IZ	687		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8					
	l'fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN					
									WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										TOTAL I	WR	6 061		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
											IF			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											XA			
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)											2A			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - Régime d'investissement ou d'activités 44 septies	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5		XF			
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA					
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octus A)	OY	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
				Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)					PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissements*		X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	1 478			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	1 478		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	4 583		XJ					
				déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 583		XO					

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**Désignation de l'entreprise **ALM PLOMBERIE**Néant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges*

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation*

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ALM PLOMBERIE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	322
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	6 437		Dividendes		- Autres réserves	ZD	6 115
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions			ZE	
	TOTAL I			OF	6 437		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	
							TOTAL II			ZH	6 437
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)							YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT	300		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)							XQ	554		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 654		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)							ST	20 283		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	22 791		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	573		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)							9Z	(161)		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	412		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	7 205		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	13 465		
DIV FRS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *							ØZ	24 637		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : handicapés :)							YP	1		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										
	Plus-values à 15 % JK										
	Plus-values à 19 % JM										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										
	Plus-values à 15 % JN										
	Plus-values à 19 % JP										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH											
N° SIRET de la société mère du groupe JJ											
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
Si oui cocher Sinon 0 ZR											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **ALM PLOMBERIE**Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(B)	(ventilation par taux)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N - 1					
	N - 2					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4					
	différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) N - 5					
	(à préciser) au titre de : N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
N - 9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIENéant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) 1*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) 1*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑧	Solde des moins-values à reporter ⑦-②-③-④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
Janvier 2016

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Editions Informatiques Comptables

Désignation de l'entreprise : ALM PLOMBERIE															Néant ☐ *					
Exercice ouvert le : 01/01/2015															et clos le : 31/12/2015		Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise																				
Ventes de marchandises															OA					
Production vendue - Biens															OB					
Production vendue - Services															OC	128 284				
Production stockée															OD					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE					
Subventions d'exploitation reçues															OF					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT					
TOTAL I															OM	128 284				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON					
Variation de stocks (marchandises)															OO					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP	60 066				
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)															OQ					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	16 069				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	6 721				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale															OY					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) T.I. P.P.															OZ					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9					
TOTAL 2															OJ	82 856				
III - Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL I - TOTAL 2		OG	45 428		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)															SA	45 428				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX					
Période de référence															GY					
Date de cessation															HR					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																				
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

N° SIRET

5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 6 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALM PLOMBERIE

ADRESSE (voie)

Centre International d'affaires 24 Boulevard Marcel Dassault

CODE POSTAL

64200

VILLE

BIARRITZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

MORAT

Prénom(s)

Olivier

Nom marital

% de détention

49,00

Nb de parts ou actions

392,00

Naissance : Date

26101970

N° Département

92

Commune

ASNIERES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

200

Voie

Chemin de Luc

Code Postal

40390

Commune

ST MARTIN DE HYNX

Pays

FRANCE

Titre (2)

MLE

Nom patronymique

PRIBAT CASENAVE

Prénom(s)

Armelle

Nom marital

% de détention

51,00

Nb de parts ou actions

408,00

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

FRANCE

Adresse : N°

64

Voie

Allée Saint Exupéry

Code Postal

64600

Commune

ANGLET

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2059-F-SD Informations Comptables Février 2016



N° 11625 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 10 | 1 | 5 |

N° SIRET

5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 6 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALM PLOMBERIE

ADRESSE (voie)

Centre International d'affaires 24 Boulevard Marcel Dassault

CODE POSTAL

64200

VILLE

BIARRITZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Janvier 2016

Éditions Informatiques Comptables

N° 2059-G-SD

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SARL ALM Plomberie
24, Boulevard Marcel Dassault
Centre International d'Affaires
64200 BIARRITZ

RAPPORT DE GESTION

Madame,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires concernant les sociétés commerciales, je vous présente mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sont celles pratiquées habituellement dans cette profession.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le total du bilan a été de 70 775 Euros.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 128 284 Euros, soit une diminution de 11,72 % par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice a été de 1 personne.

Les immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement de 1 134,80 Euros.

Après dotations aux amortissements et aux provisions, les comptes de l'exercice laissent apparaître un résultat bénéficiaire de 5 374,18 Euros, que je me propose d'affecter de la manière suivante :

Réserve Légale :	17,29 Euros
Autres réserves :	5 356,89 Euros

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, la situation nette de la société s'établira ainsi :

Capital social :	8 000,00 Euros
Réserve Légale :	800,00 Euros
Autres réserves :	20 228,22 Euros

Situation nette	29 028,22 Euros
-----------------	-----------------

om

FILIALES – PRISES DE PARTICIPATION

NEANT

EVOLUTION PREVISIBLE

Compte tenu de la conjoncture et de l'évolution du marché, on peut espérer une légère augmentation du chiffre d'affaires.

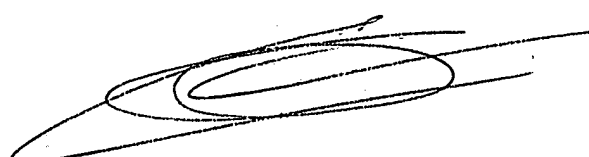
EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

Le gérant,
Olivier MORAT



SARL ALM Plomberie

SARL au capital de 8 000 Euros
24, Boulevard Marcel Dassault
Centre International d'Affaires
64200 BIARRITZ

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille seize, et le 30 Juin à 18 heures, les associés de la SARL ALM PLOMBERIE, se sont réunis au siège social, 24, Boulevard Marcel Dassault, Centre International d'Affaires, 64200 BIARRITZ, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Madame Armelle CASENAVE-PRIBAT, propriétaire de 408 parts,
- Monsieur Olivier MORAT, propriétaire de 392 parts .

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier MORAT, gérant.

Madame Armelle CASENAVE-PRIBAT est désignée comme secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité du capital social. En conséquence, l'assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur l'exercice 2015,
- Approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2015,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

La discussion est ouverte. Elle porte notamment sur les derniers chantiers en cours.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Om

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, approuve le bilan et compte de résultats de l'exercice se terminant le 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés approuve le bénéfice de 5 374,18 euros.

Conformément à la proposition de la gérance, elle décide d'affecter ce bénéfice au compte « Réserve légale » pour un montant de 17,29 euros, ce qui porte ce compte au maximum, soit 800 euros et le solde au compte « Autres Réserves », ce qui porte ce compte à 5 356,89 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

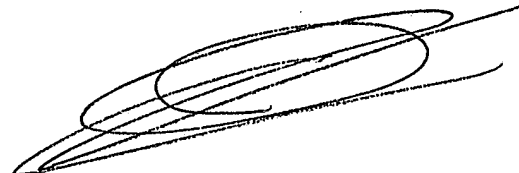
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne son quitus au gérant pour sa gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.